

Maintenir et Actualiser ses Compétences d'Acteur de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (MAC Acteur PRAP IBC) Secteurs Industrie Commerce, BTP et activités de bureau (IBC)

Réf de l'action : MEN H9041.PR indice 01 du 03/10/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Maintenir ses compétences afin de poursuivre sa mission d'acteur PRAP IBC.
- Propose de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles sur lesquelles il a possibilité d'agir.
- Permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne détentrice d'un certificat PRAP IBC. Le certificat PRAP IBC est à recycler au bout de 24 mois,
- Être titulaire du certificat PRAP IBC en cours de validité, délivré par une entité habilitée,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Théorie :

- **Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.**
Comprendre l'intérêt de la prévention
Connaître les risques de son métier
- **Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.**
Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- **Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.**
Proposer des améliorations de sa situation de travail
Faire remonter l'information aux personnes concernés.
Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Pratique :

- **Définir les principes de base de sécurité physiques et d'économie d'effort.**

Appliquer certains mouvements d'échauffement et d'étirement

Adopter les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Utiliser les aides techniques liés à son secteur d'activité

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateur titulaire du certificat de « formateur PRAP IBC et 2S certifié par l'INRS sous-couvert de l'habilitation de l'organisme de formation
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : cf. site www.mendiboure-formation.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Méthodes pédagogiques : interactives, exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise,
- Des caisses avec et sans poignées, tout autre objet correspondant à l'activité exercée.
- Equipement de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité (si obligation de l'entreprise).
- Grille de certification des compétences du PRAP
- Supports de cours pédagogiques remis aux stagiaires.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Evaluation formative réalisée tout au long de la formation,
- Evaluation certificative : validation des compétences au regard des critères d'évaluation définis dans la grille de certification individuelle des compétences du PRAP (INRS).
- Une évaluation de satisfaction est réalisée à la fin de la formation.

SANCTION VISEE

- La certification MAC SST donne droit, si elle est satisfaisante, à une nouvelle validité du certificat de PRAP IBC de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS, pour une nouvelle durée de 24 mois.
- Le certificat est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le PRAP doit suivre un stage de maintien et actualisation des compétences (MAC) et réussir aux épreuves certificatives.
- Attestation de fin de formation.
- Cf site : www.mendiboure-formation.fr site pour l'organisme agréé.

EFFECTIFS

- 10 participants maximum

HORAIRES

- Cf. site www.mendiboure-formation.fr

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures

Maintenir et Actualiser ses Compétences d'Acteur de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (MAC Acteur PRAP IBC)

Secteurs Industrie Commerce, BTP et activités de bureau (IBC)

Réf de l'action : MEN H9041.PR indice 01 du 03/10/2021

